

# Excuses

Nous, l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance et les sociétés d'aide à l'enfance non autochtones de l'Ontario, présentons nos excuses aux familles, aux enfants et aux communautés autochtones pour notre rôle dans la Rafle des années 1960, ainsi que notre rôle continu dans la surreprésentation actuelle des enfants autochtones dans notre système.

Nous reconnaissons que nous, en tant que sociétés d'aide à l'enfance, étions au courant ou aurions dû être au courant des dommages et des traumatismes engendrés d'abord par les pensionnats, et ensuite poursuivis par notre participation à la Rafle des années 1960. Nous avons vu des communautés détruites et dévastées, et nous sommes complu à croire que vous en étiez les seuls responsables. Cela n'était pas le cas. Les actes auxquels nous avons participé vous ont manifestement mené à ce stade.

Nous nous excusons auprès des enfants, des mères et des pères qui ont été blessés par la Rafle des années 1960, et qui se retrouvent actuellement pris dans un système du bien-être de l'enfance. Durant la Rafle des années 1960, les agences du bien-être de l'enfance ont retiré des milliers d'enfants autochtones de leur foyer, leur famille et leur communauté partout au Canada. Un grand nombre de ces enfants ont été placés dans des foyers non autochtones partout au Canada, aux États-Unis et même outre-mer. Bien que certaines familles adoptives aient fait de leur mieux pour aimer et élever les enfants autochtones, la Rafle des années 1960 est maintenant reconnue comme ayant été une pratique d'assimilation forcée — qui s'est prolongée bien au delà des années 1960, jusque dans les années 1980.

Le juge Edwin Kimmelman, l'auteur du rapport de 1985 intitulé **No Quiet Place**, portant sur le système du bien-être de l'enfance et la façon dont ce dernier a eu une incidence sur les Autochtones, a décrit la pratique de la Rafle des années 1960 comme étant un « génocide culturel ». La juge en chef Beverley McLachlin et le commissaire Murray Sinclair ont utilisé les mêmes termes pour décrire le système des pensionnats. Bien que nous nous efforcions de changer cette trajectoire, nous devons reconnaître qu'aujourd'hui, la situation s'est empirée. Les enfants autochtones continuent d'être surreprésentés dans notre système. Ils continuent d'être placés dans des foyers et des établissements loin de leurs familles et de leurs communautés. Encore en 2017, ces placements ne sont pas culturellement sécuritaires. Les enfants nous le disent dans leurs mots, ainsi que dans leurs actes de suicide et d'automutilation.

Nous n'avons pas répondu adéquatement au besoin des communautés autochtones de se guérir du traumatisme, ce qui leur est essentiel pour progresser. Nos ressources ne sont pas distribuées de façon appropriée pour que les organismes autochtones puissent offrir des services du bien-être de l'enfance à leurs enfants et que les possibilités de traitement soient facilement disponibles afin que la guérison s'effectue plus près du foyer.

Il est important que nous reconnaissons et comprenions l'impact ainsi que la signification du génocide culturel à l'égard des Autochtones de l'Ontario. La Rafle des années 1960 a été la continuation des traumatismes et de la perte culturelle intergénérationnels infligés aux Autochtones de l'Ontario. Il y a toujours un manque de services fondés sur la culture autochtone à l'intention des enfants et des familles, ainsi que de la résistance à l'égard de l'autodétermination des Autochtones relativement aux soins apportés à leurs enfants et leurs familles.

Il s'agit d'injustices historiques et contemporaines dont nous, en tant que sociétés d'aide à l'enfance non autochtones de l'Ontario, devons assumer la responsabilité. Il s'agit de vérités difficiles, mais ce sont des vérités que nous devons révéler afin d'entreprendre le parcours vers la guérison, le changement et la réconciliation.

Nous devons maintenant faire plus qu'offrir des paroles. Aujourd'hui, nous nous engageons envers les communautés autochtones à continuer de solliciter et mettre en pratique vos conseils, alors que nous adoptons des mesures concrètes afin de nous assurer que nous servons les enfants et les familles autochtones d'une façon qui autonomise les enfants, les familles et les communautés.

Les sociétés d'aide à l'enfance non autochtones de l'Ontario se sont entendues unanimement pour prioriser la réconciliation avec les communautés autochtones en prenant les **engagements essentiels suivants** :

- Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge.
- Réduire le nombre de dossiers juridiques impliquant des enfants et des familles autochtones.
- Accroître le recours à des ententes formelles de soins conformes aux traditions.
- Garantir une représentation et une participation des Autochtones aux conseils d'administration locaux.
- Instaurer une formation obligatoire régulière sur les autochtones à l'intention du personnel.
- Intégrer le Principe de Jordan dans la pratique de services et le protocole inter-agences.
- En consultation avec les communautés autochtones, élaborer un plan de l'agence unique afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles de ces communautés.
- Continuer à établir des relations entre l'agence locale et les communautés autochtones locales.
- Aider les personnes souhaitant consulter leurs dossiers historiques en accédant à l'information qu'elles demandent et la leur fournissant.

La mesure et le suivi de chacun de ces engagements sont entrepris aux paliers local et provincial. Les agences se sont engagées à rendre compte des résultats dans chacun de ces aspects.

Le conseil d'administration de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance a pris les **quatre engagements essentiels suivants** :

- Transférer les ressources aux organismes autochtones de sorte qu'ils soient plus en mesure d'offrir des services aux enfants, aux familles et aux communautés autochtones, ainsi que de défendre leurs intérêts.
- Aider les leaders autochtones dans leur quête d'autogouvernance et de législation relativement au placement des enfants dans leur communauté locale.
- Appuyer l'autonomie autochtone dans l'élaboration de services autochtones particuliers et dans le système du bien-être de l'enfance.
- Aider et encourager les agences non autochtones à travailler avec les communautés autochtones locales afin de s'assurer que les enfants et les familles sont servis d'une façon qui mène à la réconciliation.

Les engagements pris par le secteur du bien-être de l'enfance de l'Ontario représentent une reconnaissance que ce dernier doit faire mieux, assumer la responsabilité des résultats, ainsi que travailler selon un cadre de travail qui reconnaît et appuie la réconciliation avec les communautés autochtones.

La Rafle des années 1960 et de nombreuses pratiques actuelles ont causé des dommages inestimables aux Autochtones de l'Ontario. Ces paroles d'excuses et de regrets constituent seulement une reconnaissance que nous devons faire mieux. Nous avons un long chemin à parcourir vers la réconciliation et la guérison de ces injustices historiques. L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance et les sociétés d'aide à l'enfance se sont engagées à collaborer avec toutes les parties prenantes afin de nous assurer que nous progressons vers un avenir plus sain.



**Mary Ballantyne**  
Chef de la direction

Le 3 octobre 2017



Ontario Association of  
Children's Aid Societies